

Madame la présidente,

Depuis sa prise de fonction, le nouveau président de la SNCF n'a de cesse d'en appeler au dialogue social et aux échanges avec les organisations syndicales.

Après plus de six mois de mandat, la Fédération SUD-Rail dresse le constat que le discours n'est pas suivi des actes, bien au contraire.

Au sein même de cette instance, vous avez refusé que notre délégation participe au REX sur le fonctionnement du CSE car vous vouliez définir les participants alors qu'il n'y avait aucune consigne du national... Nous avons bien reçu le message et compris le sens que vous donnez au « dialogue social et échanges avec les organisations syndicales ».

Sur le périmètre de ce CSE nous découvrons que les réorganisations annoncées suspendues s'accroissent et sont menées grand train dans les établissements au mépris des consultations pourtant impératives des IRP.

En tant que présidente de ce CSE et également DRH de l'axe, nous vous informons que les agents du roulement 120 de Marseille St Charles n'acceptent pas le mauvais coup de l'été organisé par la direction de l'ET TGV Sud Est. Après avoir laissé pourrir la situation en laissant fuiter un possible changement d'activité pendant près d'un an, la direction a décidé que l'été suffirait à assommer les personnels. Les agents de conduite refusent cette affectation forcée au TER ! Unanimement, ils considèrent avoir œuvré au bon fonctionnement de ce roulement et de l'activité Intercité et avoir gagné le droit à un roulement certes difficile par ses missions mais accepté de tous notamment pour le respect des rythmes biologiques. Respect d'une commande apaisée, ce qui dans leurs affectations précédentes au TER était redoutée. Les agents vivent cette situation comme un déclassement et un manque de respect. C'est l'expression d'une direction sans parole et qui n'a pas essayé de développer une alternative à cette situation. La suppression de l'auto-train aura marqué la fin d'un roulement dont l'activité Intercité est régulièrement le dindon de la farce !

En décalage avec la parole du président de la SNCF concernant le gel des restructurations tout azimut mais aussi avec la parole du gouvernement qui semble aussi vouloir ouvrir de nouvelles perspectives, la direction Voyages se fourvoie dans la médiocrité de la maltraitance de son personnel qu'elle balade sans aucune considération !

Ainsi les agents du roulement 120 vous font savoir que c'est bien la direction de l'ET TGV Sud Est qui organise les conditions d'un conflit social qui ne fait que commencer et dont les conditions et la communication seront décidées collectivement avec l'appui de SUD-Rail.

Vous nous présentez ce jour pas moins de 4 dossiers de réorganisations ou dénonciation d'accord sur l'ET TGV SE. Et encore un dossier supplémentaire a été enlevé de l'ordre du jour suite à la mobilisation des cheminots de Paris Rive Gauche et Paris SUD-EST.

Au menu de ces dossiers :

- Fermeture d'une UP Traction.
- Transfert d'un roulement à TER pour poursuivre la séparation par activités.
- Séparation des CRML TER et TGV de Marseille.

- Dénonciation d'un accord congés favorable aux ADC d'Avignon.

A travers ces réorganisations vous prouvez une nouvelle fois que l'avis des agents concernés, les impacts sur leur vie professionnelle mais aussi personnelle sont les derniers de vos soucis, vous appliquez votre politique d'entreprise qui est parfois contraire d'un site à l'autre. Nous prendrons comme exemple votre souhait de rattacher les ADC de PRG qui contribuent à Intercité à l'UP du Charolais quand en même temps vous faites l'inverse à Marseille en transférant à TER le roulement 120 qui lui aussi produit pour Intercité.

Une nouvelle fois SUD-Rail exprime son opposition à votre politique de spécialisation par activités qui n'a qu'un seul but facilité l'installation de la concurrence.

Madame la présidente, vous aviez dans un précédent CSE pris l'engagement qu'uniquement les formations essentielles liées à la sécurité se tiendraient en présentiel. Les préconisations de la TSKF vont toujours dans ce sens en précisant qu'il faut limiter l'exposition du personnel en limitant le nombre de personnes présentes sur site pour assurer la production. Pourtant sur plusieurs UP de l'ET TGV SE et bien que l'on constate une augmentation du nombre de personnes contaminés par le COVID en France, des formations « Prise de Parole » sans aucun lien avec la sécurité des circulations sont dispensés aux ADC. La délégation SUD-Rail vous demande de respecter votre engagement et faire cesser ces formations qui n'ont aucun caractère urgent et exposent les agents qui y participent.

Aujourd'hui, nous ne comptons plus les différentes procédures disciplinaires antisyndicales ainsi que les signalements de discrimination à l'encontre de nos militants, adhérents ou sympathisants. Force est de constater que les tenants d'un certain management se permettent d'instruire des procédures disciplinaires qui ne sont fondées sur aucune base sérieuse, dans le seul but de « mettre au pas » ou de se débarrasser des salarié(e)s qui font part de leur mal-être, contestant parfois la violence du management à l'œuvre dans certains établissements ou y dénoncent des discriminations récurrentes.

Pire, en comparaison du résultat des procédures disciplinaires enclenchées à l'encontre d'autres cheminots ou de militants d'autres organisations syndicales, il devient banalisé qu'être militant ou sympathisant SUD-Rail est une circonstance aggravante. Les signalements de cas de discriminations à l'encontre de nos militants sont légions. Cependant, à l'inverse des procédures disciplinaires expéditives menées et validées par la direction, preuves à l'appui, la Fédération SUD-Rail ou ses mandaté(e)s, peinent à faire reconnaître ces cas, notamment par la direction de l'éthique dont nous avons peine à identifier un début d'indépendance.

Pour exemple, Eric BEZOU cheminot de 53 ans est saqué après 28 ans de carrière pour avoir manifesté son exaspération à ses supérieurs venus lui expliquer qu'il ne serait, cette année encore, pas retenu pour l'avancement, qu'on lui avait pourtant fait miroiter Cela a déclenché le déchainement du pouvoir disciplinaire qu'il dénonce régulièrement pour ses collègues. Après plus de 17 mois d'acharnement, la direction Transilien des lignes LAJ lui notifie sa radiation par courrier, alors que durant cette extraordinairement longue période il

a continué d'assurer son service sur les quais, auprès des voyageurs, y compris pendant le confinement débuté en mars, contrairement à ses accusateurs et bourreaux qui eux s'étaient extraits du terrain en surfant sur la vague du télétravail.

Cette décision injuste a été contesté par des membres du jury du conseil de discipline puis rejeté par tous les membres du Conseil Economique et Social, rejeté par l'inspection du travail. LA MINISTRE DU TRAVAIL quant à elle, a implicitement rejeté de par son silence et ensuite, après l'avoir exposé comme tout cheminot travaillant sur le terrain pendant la COVID, elle a accédé à la demande des patrons bandits de la SNCF. Ensemble et complices, ils ont décidé de radier un agent du cadre permanent ! Une honte !

Les motivations du Ministère du travail repris sur sa décision, sont basées sur des éléments aujourd'hui abandonnés ou sur certains faits qui ne sont pas ceux qui ont construit le dossier disciplinaire : les « gestes » ne sont plus que des « propos », la présence à son poste d'ustensiles de cuisine pour argumenter sur son agressivité et sa dangerosité au travail, alors que des témoignages montrent le caractère mensonger de ces « faits ». Cette décision ne peut être que lourde de conséquences après cette énième procédure d'exception sur un syndicaliste, alors même que tous parlent de relancer le dialogue social en prévision des crises sanitaires et économiques qui se profilent.

A L'ÉVIDENCE, LA CRISE COVID 19 N'ARRÊTE PAS LA RÉPRESSION ANTISYNDICALE !

Faute de dialogue avec une direction qui, à travers cette crise, a encore creusé la fracture entre le management et le personnel de la production et afin de faire cesser des attitudes managériales totalement déplacées, la délégation SUD-Rail exige la fin de la répression, l'annulation des sanctions et la réintégration des militants SUD-Rail injustement licencié(e)s, des mesures dans chaque région et dans chaque instance afin de faire cesser les provocations et l'acharnement d'un certain management à l'encontre des syndicalistes et singulièrement SUD-Rail, l'arrêt des procédures arbitraires et disproportionnées ainsi que la discrimination au déroulement de carrière ou à la mobilité choisie, subies par nos militants qui se voient refuser des promotions ou mutations à cause de leur engagement syndical.

Pour ces raisons notre délégation quittera la séance après lecture des déclarations des autres organisations syndicales.